



VOTRE SANTÉ ET VOUS

Risques pour la santé associés à l'amiante

ENJEU

L'amiante pose un risque pour la santé uniquement si des fibres se retrouvent dans l'air que vous respirez. Il n'y a pas de risque notable si les fibres sont intégrées ou scellées dans un produit comme un revêtement extérieur ou un recouvrement de plancher.



FIBRES D'AMIANTE

L'**amiante** est le nom générique de divers minéraux fibreux qu'on retrouve à l'état naturel dans les formations rocheuses un peu partout dans le monde. Les **fibres d'amiante** sont résistantes, durables et ignifuges. C'est pourquoi on les utilisait abondamment dans l'industrie, notamment dans les matériaux de construction et de friction.

Les fibres d'amiante commerciales appartiennent à deux grands groupes minéralogiques :

- la serpentine (chrysotile);
- l'amphibole (trémolite, amosite, crocidolite et autres).

Amiante chrysotile

Ce type de fibre d'amiante :

- est le seul présent dans presque tous les produits d'amiante fabriqués aujourd'hui;
- est la principale forme d'amiante encore exploitée;
- est différent de l'amphibole par sa structure et sa composition chimique.

Amiante amphibole

Ce type de fibre d'amiante :

- était couramment utilisé dans les fournaies industrielles et les systèmes de chauffage – plus ferreux, il peut résister à l'acide et à des températures élevées.
- lorsqu'elles sont inhalées, les fibres de type amphibole demeurent plus longtemps dans les poumons que les fibres de type chrysotile.

L'utilisation commerciale de l'amiante amphibole a été presque totalement bannie.

SOURCES D'EXPOSITION À L'AMIANTE

Au travail

Le principal problème de l'amiante tient aux fibres de type amphibole friables (qui se détachent facilement) qu'on pulvérisait dans les immeubles jusque dans les années 1970. Les travailleurs de la construction, les gens de métier et autres ouvriers d'entretien des bâtiments peuvent être exposés à de fortes concentrations de fibres d'amiante lors de rénovations ou de réparations dans les vieux immeubles. Les milieux et les méthodes de travail liés aux métiers de la construction et de l'entretien sont plus difficiles à contrôler que ceux liés aux lieux de travail fixes. Toutefois, la plupart des gens de métier reçoivent une formation adéquate en manipulation de matériaux contenant de l'amiante.



Il y a aussi des risques pour les gens qui travaillent dans les industries produisant et utilisant de l'amiante comme l'exploitation minière, le broyage du minerai et la fabrication de produits contenant de l'amiante. Dans le passé, les travailleurs de ces industries étaient exposés à des quantités de 100 à 1 000 fois plus élevées qu'ils ne le sont aujourd'hui. De nos jours, des normes rigoureuses limitent l'exposition des travailleurs. L'interdiction ou l'arrêt de la plupart des usages de l'amiante a réduit les risques.

Dans l'environnement

On retrouve des quantités minimales de fibres d'amiante dans l'eau et l'air. Les fibres sont présentes à l'état naturel ou résultent de l'action humaine.

Les concentrations d'amiante dans les grandes villes sont cent fois plus faibles que celles acceptées aujourd'hui dans les emplois liés à l'amiante. En régions rurales, les concentrations sont plus faibles que dans les villes. Cette faible exposition fait en sorte que les risques liés à l'amiante dans l'air ambiant ne constituent pas une inquiétude.

Certaines sources d'eau brute peuvent contenir des concentrations élevées de fibres d'amiante chrysotile résultant de l'érosion naturelle. Les méthodes classiques de traitement de l'eau peuvent réduire de façon substantielle les taux d'amiante. Rien n'indique que les fibres de chrysotile présentent un danger pour la santé si on les ingère.

Dans les bâtiments et les résidences

Parce que l'amiante est un matériau de renforcement, d'isolation et d'ignifugation utile, il a souvent été utilisé dans les matériaux de construction, tels que :

- les panneaux d'isolation;
- l'amiante-ciment;
- les carreaux de plafond et de sol;
- la pâte à jointoyer.

Ces produits ne produisent pas des quantités notables de fibres dans des conditions d'utilisation normales, mais peuvent en produire s'ils sont coupés ou endommagés.

Les concentrations de fibres d'amiante dans l'air des bâtiments sont habituellement à peu près les mêmes que dans l'air extérieur et ne présentent pas de risque important. Par contre, les concentrations peuvent

être plus élevées si on déplace ou brise des matériaux d'amiante friables.

L'isolant de vermiculite suscite aussi des inquiétudes, car il peut contenir de petites quantités d'amiante amphibole, essentiellement de l'amiante trémolite ou actinolite. Les fibres d'amiante amphibole peuvent poser des risques pour la santé si elles sont remuées. Cependant, il n'y a pas de risque démontré pour la santé si l'isolant est :

- scellé dans des panneaux muraux et le plancher;
- isolé dans un grenier;
- simplement absent de l'air ambiant.

RISQUES POUR LA SANTÉ LIÉS À L'AMIANTE

La teneur en amiante d'un produit n'indique pas nécessairement un risque pour la santé. Si les fibres d'amiante sont enfermées ou scellées dans le produit, le risque est minime.

L'amiante ne constitue un risque pour la santé que si des fibres se retrouvent dans l'air que vous respirez. Les effets de l'exposition à l'amiante dépendent des facteurs suivants :

- la concentration de fibres dans l'air;
- la durée de l'exposition;
- la fréquence des expositions;
- la taille des fibres d'amiante inhalées;
- le temps écoulé depuis la première exposition;
- le type de fibre d'amiante.

Si elles sont inhalées en grande quantité, les fibres d'amiante peuvent causer :

- l'amiantose (formation dans les poumons de tissus cicatriciels qui gênent la respiration);
- le mésothéliome (forme rare de cancer de la paroi thoracique ou de la cavité abdominale);



Risques pour la santé associés à l'amiante

Mise à jour : } [ç^ { à!^ 2012

Date : novembre 2001

VOTRE SANTÉ ET VOUS



- le cancer du poumon;
- le cancer du larynx;
- le cancer de l'ovaire.

On croit en outre que l'amiante peut causer le cancer du pharynx et de l'estomac. Le lien entre l'exposition à l'amiante et d'autres types de cancer est moins évident.

Le tabagisme combiné à l'inhalation d'amiante augmente fortement le risque de cancer du poumon.

RÉDUIRE LES RISQUES

Les travailleurs de la construction et de l'entretien devraient :

- déterminer la présence d'amiante avant de débuter les travaux et prendre les mesures préventives adéquates;
- éviter de produire de la poussière d'amiante en grattant, en brossant, en frottant ou en coupant les produits d'isolation endommagés;
- signaler tout dommage à l'isolation à l'autorité compétente, telle que le gestionnaire de la santé et sécurité au travail.



Les propriétaires d'immeubles publics et commerciaux devraient :

- tenir un inventaire des emplacements et matériaux contenant de l'amiante afin de pouvoir informer les utilisateurs, les autorités et les entrepreneurs.

Les propriétaires de maison devraient :

- obtenir l'avis d'un expert avant d'enlever des matériaux pouvant contenir de l'amiante;
- vérifier régulièrement s'il y a des signes d'usure ou de dommage, s'ils croient que leur maison peut renfermer de l'amiante.

Mais souvenez-vous qu'il n'est pas toujours possible de le savoir par un simple examen. En cas de doute, il convient de demander une analyse par un professionnel qualifié. Pour trouver un expert, consultez la rubrique *Amiante – réduction et enlèvement*.

Si vous devez manipuler de petites quantités de matériaux endommagés contenant de l'amiante, veuillez suivre les étapes suivantes :

- Tenez éloignés les autres personnes et les animaux de compagnie.
- Scellez la zone de travail.

- Portez des vêtements de protection appropriés, notamment un demi-masque respiratoire doté d'un filtre à haute efficacité (HEPA) approuvé par le [National Institute for Occupational Safety and Health \(NIOSH\)](#). Ces filtres portent la désignation de filtres à particules N-100, R-100 ou P-100. Un simple masque antipoussière de type courant n'offre pas une protection adéquate.
- Mouillez le matériau pour réduire la poussière. Évitez tout contact avec une source électrique.
- Si possible, évitez de couper, d'endommager ou de briser les matériaux.
- Utiliser un chiffon mouillé plutôt qu'un aspirateur pour nettoyer la zone de travail lorsque vous aurez terminé.
- Scellez les déchets d'amiante et le chiffon dans un sac de plastique. Vérifiez auprès de votre municipalité comment procéder pour éliminer les déchets contenant de l'amiante.
- Évitez de répandre la poussière en secouant les vêtements.
- Lavez ou jetez les vêtements et prenez une douche, une fois le travail terminé.

RÔLE DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Le gouvernement du Canada exerce des mesures de contrôle sur l'amiante afin d'aider à protéger la santé des Canadiens. Par exemple :

- La [Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation](#) permet de contrôler la vente au public d'amiante pure et de produits de consommation à risque contenant des fibres d'amiante ou qui sont faits de fibres d'amiante.

- La [Loi canadienne sur la protection de l'environnement](#) permet de contrôler les émissions d'amiante dans l'environnement résultant de l'exploitation minière et du broyage de minerai.

Santé Canada incite les responsables provinciaux de la santé au travail à imposer des limites rigoureuses en ce qui concerne l'exposition des travailleurs à l'amiante.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Votre santé et vous : [Isolant de vermiculite pouvant contenir de l'amiante](#) : www.hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/prod/insulation-isolant_f.html
- Sécurité des produits de consommation – [amiante](#) : www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/house-domes/decor/construct_asbestos-amiante-fra.php
- Société canadienne d'hypothèques et de logement – [amiante](#) : www.cmhc-schl.gc.ca/fr/co/enlo/vosavoma/quaiin/quaiin_001.cfm
- Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail – [Choix des appareils respiratoires](#) : www.cchst.ca/oshanswers/prevention/ppe/respslct.html
- Information pour les anciens combattants canadiens qui ont peut-être été [exposés à de l'amiante](#) : www.veterans.gc.ca/fra/salute/fall2007/health_asbestos
- [Site sur l'amiante](#) (anglais) de l'Environmental Protection Agency (États Unis) : www.epa.gov/asbestos/index.html

POUR L'INDUSTRIE ET LES PROFESSIONNELS

- [Santé et sécurité au travail](#) : www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/occup-travail/index-fra.php
- [Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail](#) : www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/occup-travail/whmis-simdu/index_f.html/index.htm

RESSOURCES CONNEXES

- [Sécurité des produits de consommation](#) – Santé Canada : www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/index-fra.php
- [Contaminants environnementaux](#) – Santé Canada : www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/contaminants/index_f.html
- [Emprisonnons la chaleur](#) – Mesures de santé et de sécurité – Ressources naturelles Canada : <http://oe.e.mcan.ca/publications/residentiel/16862>
- Pour obtenir des renseignements sur la sécurité des produits alimentaires, de santé et de consommation, consulter le site Web [Canadiens en santé](#) : www.canadiensensante.gc.ca
- Vous trouverez des articles complémentaires dans [Votre santé et vous](#) : www.santecanada.gc.ca/vsv

Vous pouvez aussi composer le 1-877-968-7243 ou le 1-877-968-7243 (sans frais) pour les malentendants.

Mise à jour : } [ç^ { à!^ 2012
Version initiale : novembre 2001
© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par la ministre de la Santé, 2012
N° de catalogue : PFHÉ #FGÉ#FGÉ#GÉ#JÖØ
ISBN : Jİ İ ÉÉÉ#É#JHÉ É